

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 13/12/2024

Publication le 24/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 30

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 31_201224

**OBJET : CULTURE,
EVENEMENTS CULTURELS
ET PATRIMOINE**

Approbation de l'adhésion à la Fédération des Festivals d'Humour francophone (FFH).

PRESENTS :

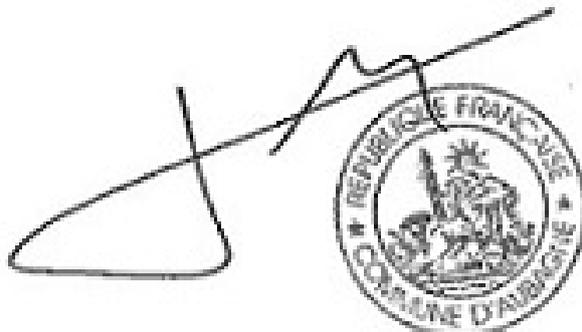
Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Dominique BENASSAYANIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_31bis-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



Délibération n°31_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Monsieur Philippe AMY rapporte :

Dans le cadre de son projet culturel établi, le Théâtre Comœdia accueille et coorganise depuis 3 ans, le Festival « Aubagne Comedy fest' », évènement mettant en lumière la richesse de l'art oratoire humoristique que ce soit pour des artistes confirmés ou émergents.

La construction de cet évènement remplit pleinement les conditions d'accès à l'adhésion à la Fédération des Festivals d'Humour Francophone (F.F.H.), structure qui regroupe 50 festivals positionnés dans l'espace Francophone.

Réseau d'échanges, de soutien à l'émergence, d'outils de suivi statistique (fréquentation, retombées économique, rayonnement), relais d'échanges auprès des structures institutionnelles (Centre National de la Musique, Sacem, Sacd, ...) la Fédération des Festivals d'Humour francophone permettra de faire rayonner, au niveau national et international, la programmation et le travail de soutien à la jeune scène humoristique entrepris pendant le Festival « Aubagne Comedy fest' ».

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville à la Fédération des Festivals d'Humour francophone.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne d'adhérer à La Fédération des Festivals d'Humour francophone (F.F.H.).

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1er : d'APPROUVER l'adhésion à la Fédération des Festivals d'Humour francophone (F.F.H.) pour une cotisation annuelle de 100 euros ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER le Maire à signer ladite adhésion ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE au budget 2025 les crédits correspondants ;

ARTICLE 4 : de DESIGNER Monsieur le Maire ou un de ses représentants pour représenter la Ville au sein de cette fédération.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_31bis-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_31bis-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

